

Accueil Périscolaire

Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances

INSCRIPTIONS 2024/ 2025



Service des actions éducatives



NOS FORMULES 2024-2025

LES LOISIRS MALINS

Chaque jour d'école, la ville propose un accueil avant et après le temps scolaire pour faciliter les organisations familiales. Ce temps « **Loisirs Malins** » fonctionne de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Toutes les écoles en sont pourvues hormis deux sites où les enfants sont transférés par le service des actions éducatives :

Pour Léo Lagrange à Jean Zay, pour Brossolette à A. Camus.



MERCREDIS RÉCRÉATIFS & PETITES VACANCES

Les accueils récréatifs débutent dès le mois de septembre jusque début juillet, veille des vacances d'été. Ils fonctionnent les mercredis des périodes scolaires et lors des petites vacances de 9h30 à 17h00. Un temps d'accueil « Loisirs Malins » est proposé de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30).



Attention : Dates limite d'inscriptions (cf. calendrier des inscriptions)

SECTORISATION



Depuis 2022, sauf dérogation autorisée, les accueils fréquentés par les enfants dépendent de leur lieu de scolarisation.

Secteur BEAULIEU

CAMUS

Enfants scolarisés à
Camus, Curie,
Brossolette, Lacordaire

Secteur CENTRE

J. JAURÈS

Enfants scolarisés à
Jaurès, Macé, Brel,
Enfant Jésus, Lavoisier

Secteur
CRÉTINIER BALLON TOUQUET

A-FRANCE

Enfants scolarisés à
Condorcet, Lakanal,
Buisson, ND Lourdes,
A-France)

Secteur MOUSSERIE

JEAN ZAY

Enfants scolarisés à
JZay, Lagrange,
Voltaire, ND
Mousserie)

ZOOM SUR LES MERCREDIS RÉCRÉATIFS & LES PETITES VACANCES

En partenariat avec la CAF, la ville propose des accueils de loisirs et activités éducatives pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires¹.

**LES ENFANTS SCOLARISÉS DE MOINS DE 3 ANS PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉS SUR LES ACCUEILS
À LA CONDITION QUE L'ENFANT SOIT PROPRE.**

Ces accueils se tiennent :

- > Tous les **mercredis** de période scolaire du **4 septembre 2024 au 2 juillet 2025** ;
- > Pendant les **petites vacances** : Automne, Fin d'année, Hiver et Printemps.

NOS SITES D'ACCUEIL

ALBERT CAMUS - rue du Beau Saule – Secteur BEAULIEU

ANATOLE-FRANCE - rue de Boulogne – Secteur TOUQUET SAINT GÉRARD

JEAN ZAY - rue Alfred Delecourt- Secteur SAPIN VERT

JEAN JAURÈS - rue J. Jaurès – Secteur CENTRE

Pour ces sites, les horaires sont identiques pour :

➔ **Mercredis récréatifs**

➔ **Petites vacances**

De 9h30 à 17h00

(Restauration obligatoire)

Un accueil « Loisirs Malins » est ouvert de 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

¹ Les enfants des collèges ne pourront pas être acceptés

Like*
ta
gourde



*aime



Tous ensemble,
RÉDUISONS



les déchets
plastiques



Chaque année, 2,165 milliards de gobelets en plastique sont utilisés en France. Pour les bouteilles plastiques, c'est encore pire : on en utilise 6,355 milliards chaque année.



WATTRELOS, ville nature, est soucieuse de l'environnement !
Dans cette optique, **NOUS VOUS DEMANDONS DE MUNIR VOTRE ENFANT D'UNE GOURDE** avec son nom et prénom.

Merci d'avance de votre participation à cette initiative

INSCRIRE VOTRE ENFANT

1. Renseigner la « *Fiche unique d'inscription périscolaire* » ;
2. Déposer le dossier pour valider.

SIMPLIFIEZ VOS
DÉMARCHES

Soit inscription en ligne via l'adresse mail suivante

✉ : ***guichetuniquedesenfants@ville-wattrelos.fr***

- Soit en mairie, au pôle inscription de la direction de la Réussite Educative.

POURQUOI VOUS DÉPLACER ?

Loisirs malins, mercredis récréatifs, petites vacances,

Désormais ne saisissez qu'une fois le dossier d'inscription !

Il suffit d'envoyer votre dossier complet en précisant le nom du centre, l'activité, le nom de votre enfant et la période souhaitée.

À SAVOIR :

- 1) Inscrire votre enfant à l'activité souhaitée ;
- 2) Insérer les pièces du dossier d'inscription
Pièces obligatoires pour la 1^{ère} inscription
 - La **fiche unique d'inscription périscolaire** dûment remplie recto-verso et signée².
 - La photocopie des deux pages de **vaccinations** du carnet de santé de votre enfant, avec nom et prénom³.
 - L'**attestation d'assurance** extra-scolaire 2024-2025
 - L'**attestation C.A.F** avec le quotient familial de moins de 3 mois (ou avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023, le cas échéant.)
 - Si vous percevez des **allocations belges**, l'attestation de la Belgique.
- 3) Finaliser l'inscription avec votre **paiement** lorsque la facture apparaît sur votre compte Portail Famille (un délai de traitement est requis par le service)

**Pour créer votre compte sur le « Portail Famille »,
Contactez la régie scolaire
03.20.81.66.02**

² Voir p. 9

³ Voir p. 10

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

Périodes des accueils	Limite d'inscription
Mercredis de septembre 2024 : 04/09 ; 11/09 ; 18/09 ; 25/09	Jusqu'au 21 août 2024
Mercredis d'octobre 2024 : 02/10 ; 09/10 ; 16/10	Jusqu'au 25 septembre 2024
VACANCES d'AUTOMNE 2024 - ATTENTION : pas d'accueil le 1^{er}/11 <ul style="list-style-type: none"> Du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre Du lundi 28 octobre au jeudi 31 octobre 	
Mercredis de nov. & déc. 2024 : 06/11 ; 13/11 ; 20/11 ; 27/11 ; 04/12 ; 11/12 ; 18/12	Jusqu'au 16 octobre 2024
VACANCES de FIN ANNÉE 2024 ATTENTION : pas d'accueil le 25/12 + 1^{er} /01 <ul style="list-style-type: none"> Du mardi 23 décembre au vendredi 27 décembre Du mardi 30 décembre au vendredi 3 janvier 	Jusqu'au 20 novembre 2024
Mercredis de janv. / fév. 2025 : 08/01 ; 15/01 ; 22/01 ; 29/01 ; 05/02	Jusqu'au 11 décembre 2024
VACANCES d'HIVER 2025 <ul style="list-style-type: none"> Du lundi 10 février au vendredi 14 février Du lundi 17 février au vendredi 21 février 	Jusqu'au 15 janvier 2025
Mercredis de fév. / mars / avril 2025 : 26/02 ; 05/03 ; 12/03 ; 19/03 ; 26/03 ; 02/04	Jusqu'au 5 février 2025
VACANCES de PRINTEMPS 2025 <ul style="list-style-type: none"> Du lundi 7 avril au vendredi 11 avril Du lundi 14 avril au vendredi 18 avril 	Jusqu'au 12 mars 2025
Mercredis avril / mai 2025 : 23/04 ; 30/04 ; 07/05 ; 14/05 ; 21/05 ; 28/05	Jusqu'au 02 avril 2025
Mercredis juin / juillet 2025 : 04/06 ; 11/06 ; 18/06 ; 25/06 ; 02/07	Jusqu'au 07 mai 2025

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà des délais fixés par ce calendrier.

PAIEMENT

L'inscription est confirmée par le paiement⁴.

Une fois l'inscription validée et payée, aucun remboursement ne sera possible, même en cas d'annulation ou d'absence (sauf cas de force majeure déterminés par la loi).

Les accueils avant et après l'école en période scolaire seront ajoutées sur la facture de restauration suivant les fréquentations.

Vous trouverez ensuite votre facture à régler dans les meilleurs délais sur le portail famille.

Pour toute démarche effectuée en ligne : un délai de 3 semaines vous sera octroyé. Passé ce délai, votre pré-inscription sera annulée.



⁴ Les centres sont payables à l'avance. Vous avez la possibilité d'anticiper vos paiements pour toutes les périodes citées sur la page précédente.

TARIFS

Les tarifs sont les suivants :

Mercredi récréatif ou petites vacances :

Le prix de l'accueil de loisirs + le prix de la restauration municipale.

Les délibérations du Conseil Municipal fixent les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et de la restauration municipale.

Ces derniers s'établissent, conformément des recommandations de la CAF, en fonction des revenus du foyer.

TARIFS DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

TARIFS	QUOTIENT	RESTAURATION	
	FAMILIAL	SCOLAIRE	
	CAF	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
A	0 € à 369 €	0,30 €	0,30 €
B	370 € à 499 €	1,00 €	1,00 €
C	500 € à 700 €	1,60 €	1,70 €
D	701 € à 1.000 €	2,10 €	2,30 €
E	Supérieur à 1.000 €	2,60 €	2,90 €
Extérieur		5,30 €	

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

	TARIFS	QUOTIENT	GARDERIE		GARDERIE		MERCREDIS
		FAMILIAL	SCOLAIRE*		PERICENTRE*		& PETITES VAC.
		CAF	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	Journée
WATRELOISIENS	A	0 € à 369 €	0,36 €	0,48 €	0,60 €	0,36 €	0,70 €
	B	370 € à 499 €	0,66 €	0,88 €	1,10 €	0,66 €	1,30 €
	C	500 € à 700 €	0,90 €	1,20 €	1,50 €	0,90 €	2,50 €
	D	701 € à 1.000 €	1,35 €	1,80 €	2,25 €	1,35 €	3,80 €
	E	Supérieur à 1.000 €	1,65 €	2,20 €	2,75 €	1,65 €	5,20 €
EXTERIEURS	F	0 € à 700 €	2,70 €	3,60 €	4,50 €	2,70 €	8,40 €
	G	701 € à 1.000 €	3,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €	9,20 €
	H	Supérieur à 1.000 €	3,30 €	4,40 €	5,50 €	3,30 €	10,00 €

NB : ajouter le goûter 0,65 € à la garderie scolaire pour la séance du soir

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

J'INSCRIS MON ENFANT AUX (*Cocher et inscrire le site demandé*).

→ **Loisirs Malins** (accueil avant/après école en période scolaire) : Matin Soir

→ **Mercredis récréatifs** (en période scolaire) Oui - Site de secteur :

> Dans ce cadre, votre enfant ira-t-il à l'accueil complémentaire⁶ ? Oui Non

→ **Petites vacances** (petites vacances) Oui - Site de secteur:

> Dans ce cadre, votre enfant ira-t-il à l'accueil complémentaire⁷ Oui Non

RENSEIGNEMENTS

NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANTSEXE :

DATE DE NAISSANCE :ÉCOLE FRÉQUENTÉE 2024/ 2025 : CLASSE :

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE☎ :

NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT☎ :

ADRESSE DES PARENTS :

.....☎ :

✉ :@..... *OBLIGATOIRE pour toute correspondance*

EMPLOYEUR DU RESPONSABLE :☎ :

L'ATTESTATION D'ASSURANCE EST À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

N° CAF :

Repas - Repas traditionnel Repas végétarien⁷ Repas traditionnel option végétarien⁸

Sorties - Pour les élémentaires : à la fin de l'accueil, votre enfant repartira : seul accompagné

Accompagnants - Je, soussigné(e).....

Autorise les personnes suivantes à reprendre mon enfant à la fin de l'accueil périscolaire et dégage le responsable de l'accueil de loisirs et l'organisateur de toute responsabilité à partir de cet instant :

NOM ET PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ

DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?

Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécifique, notamment pour raisons médicales ? Définissons ensemble les meilleures conditions d'accueil.

Contactez le service des actions éducatives

03.20.81.64.45

PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en cours OUI NON (joindre le protocole et toutes les informations utiles)

⁵ Voir p.2 et 3

⁶ 7h00 à 9h30 et de 17h00 à 18h30

⁷ Repas végétarien : pas de viande, sont servis : poissons, œufs, céréales

⁸ Repas traditionnel option végétarien : repas traditionnel, sans porc qui fait l'objet d'un remplacement

SANTÉ

VACCINATION

ATTENTION N'oubliez pas de joindre les deux pages correspondantes du carnet de santé de votre enfant

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE oui non VARICELLE oui non ANGINE oui non ROUGEOLE oui non
SCARLATINE oui non COQUELUCHE oui non OTITE oui non OREILLONS oui non
ASTHME oui non  Si oui, cela nécessite-t-il la Ventoline sur le centre ? oui non

ALLERGIES

MÉDICAMENTEUSES oui non Préciser :

ALIMENTAIRES oui non Préciser :

AUTRES :

Si votre enfant présente une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire, merci de prendre contact avec le service de la Restauration Municipale, **dans les plus brefs délais**.

- Par téléphone au 03.20.81.64.28 le matin.
- Par mail à cuisine.centrale@ville-wattrelos.fr

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs OUI NON (joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (un PAI médicamenteux sera établi par nos services))

RECOMMANDATIONS UTILES

Port de lunettes, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant etc...):

.....

.....

INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des accueils de loisirs :

- Votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé pour les publications de la Ville de Wattrelos. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, veuillez, s'il vous plaît, le signaler au directeur.
- Vous autorisez votre enfant à effectuer les sorties organisées par le centre.
- En cas d'incident, l'organisateur se réserve le droit de mettre fin aux semaines d'activités déjà réglées par anticipation après concertation de l'organisateur et des parents (aucun remboursement ne sera effectué).
- Si votre enfant présente des problèmes d'adaptation, n'oubliez pas de le signaler.
- Vous avez pris connaissance du règlement intérieur en vigueur et l'accepte.



Je soussigné,, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.